

**Noyau SQAS 2022 modifié**

**Questionnaire et lignes directrices**

 

Version 13/04/22

**1.** [**Système de gestion et responsabilité**](#ManagementSystemandResponsibility)

1.1. [Responsabilité de la direction](#ManagementResponsibility)

**2.** [**Gestion des risques**](#Riskmanagement)

2.1. [Évaluation des risques et mesures d'atténuation](#Risk_assessment)

2.2. [Sécurité](#Safety)

2.3. [Santé](#Health)

2.4. [Sécurité](#Security)

2.5. [Pratiques commerciales équitables](#Fairbusinesspractices)

2.6. [Environnement](#Environment)

**3.** [**Ressources humaines**](#HumanResources)

3.1. [Recrutement](#Recruitment)

3.2. [Entraînement](#Training)

3.3. [Sécurité basée sur le comportement (BBS)](#BehaviourBasedSafetyBBS)

3.4. [Politique du travail et droits de l'homme](#LabourPolicyandhumanrights)

**4.** [**Préparation et intervention d'urgence sur site et hors site**](#On_Off_Site_Emergency)

**5.** [**Analyse des performances et revue de direction**](#Performance_Analysis)

5.1. [Rapports de non-conformité, enquête, analyse et action corrective](#Non_conformance_reporting)

5.2. [Objectifs SHEQ&Sec & RSE et analyse des tendances](#SHEQ)

5.3. [Audit interne](#Internal_Audit)

5.4. [Réunions de revue de direction](#Management_Review)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Noyau SQAS2022 modifié- Questionnaire & Lignes directrices - Version anglaise**  **Nouveau textepar rapport à la version 2019est en bleu.Le nouveau texte révisé est en vert** | | | | **Perte de pellets** |
| **Numéro d'article** | **Question** |  | **Ligne directrice** |  |
|  |  |  |  |  |
| **1.** | **Système de gestion et responsabilité** |  | **Système de gestion et responsabilité** |  |
| **1.1.** | **Responsabilité de la direction** |  | **Responsabilité de la direction** |  |
| **1.1.1.** | **Politiques de l'entreprise** |  | **Politiques de l'entreprise** |  |
|  |  |  | **Remarque générale : Dans les questionnaires SQAS, la référence à une politique, une procédure ou un enregistrement écrit ne signifie pas que les informations doivent être sur papier. Les pièces justificatives électroniques seront acceptées.** |  |
| 1.1.1.1. | L'entreprise a-t-elle une politique écrite actuelle reflétant l'engagement actif de la direction envers : la sécurité et la santé, l'environnement, les exigences de qualité/clients, la sécurité, la sécurité basée sur le comportement, l'interdiction des drogues et de l'alcool, le développement de la formation, les rapports de non-conformité et la responsabilité sociale de l'entreprise ( exigences RSE) ? |  | La ou les déclarations de politique doivent être claires et sans ambiguïté concernant l'engagement de la direction envers la sécurité de toutes les opérations, la santé des employés, la protection de l'environnement, la qualité des opérations et des services, la sécurité (y compris la sécurité des technologies de l'information) et répondre à tout moment aux exigences du client. Il devrait y avoir des preuves que la politique est révisée, tenue à jour, communiquée efficacement aux employés et signée par le directeur général actuel. S'il manque un sujet politique, l'évaluateur doit indiquer lequel. Tous les sujets mentionnés doivent être présents dans la politique pour marquer OUI.  Le BBS (ou un programme équivalent) vise à accroître la sécurité pendant les activités en influençant positivement le comportement des opérateurs/conducteurs par l'observation, l'encadrement, la communication et les commentaires. Les principes du BBS s'appliquent à chaque module SQAS. Des détails sur le BBS se trouvent dans les lignes directrices de la section 3.3 de ce questionnaire. Il est prévu que les programmes BBS fassent partie intégrante de la politique SHE de l'entreprise. Vérifiez si une référence spécifique est faite dans la politique au programme basé sur le comportement (tel que décrit dans les lignes directrices, brochures ou documents équivalents du CEFIC/ECTA BBS).  Les directives du CEFIC peuvent être trouvées dans ce lien :<https://cefic.org/library-item/behaviour-based-safety-guidelines-training-drivers-safe-driving-road-freight-vehicles>. Vérifiez s'il est explicitement indiqué dans la politique qu'il est interdit de consommer ou d'être sous l'influence de toute drogue ou alcool pendant les heures de travail.  Pour la sécurité : Protéger les personnes, préserver l'intégrité des produits de grande valeur et dangereux contre la perte par destruction intentionnelle ou vol.Il couvre également la protection des informations numériques, y comprisinformations confidentielles confiées à la garde d'un prestataire de services logistiques. Vérifiez si l'importance de ces objectifs est spécifiquement mentionnée dans la politique.  La RSE est un concept par lequel les entreprises intègrent les droits sociaux, du travail et de l'homme et la gouvernance, la sécurité et les préoccupations environnementales dans leurs opérations commerciales et dans leur interaction avec leurs parties prenantes (ceci est également valable pour les achats durables). Pour plus d'informations sur la RSE, voir<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:EN:PDF>   Pour le Social : Droits humains fondamentaux, conditions et horaires de travail, non-discrimination, liberté d'association, interdiction de travailler en dessous de l'âge minimum requis par la loi. Vérifiez si ces sujets sont spécifiquement mentionnés dans la politique. Pour la Gouvernance : Éthique des affaires/des affaires équitable (par exemple, lutte contre la corruption et les pots-de-vin, conflits d'intérêts, fraude, blanchiment d'argent, pratiques anticoncurrentielles). Vérifiez si ces sujets sont spécifiquement mentionnés dans la politique. | X |
| 1.1.1.2. | Dans le cas où l'entreprise gère/transporte ou sous-traite la manutention ou le transport de granulés : |  | **Dans les questionnaires SQAS, les exigences applicables aux « granulés de plastique » s'appliquent également aux « flocons de plastique » et à la « poudre de plastique ».**  **Granulés plastiques**: masse de matériau de moulage préformé, ayant des dimensions relativement uniformesgénéralement de 5 à 50 microgrammesutilisé comme matière première dans les opérations de fabrication de produits en plastique.  **Flocon de plastique**: petite matière plate de forme régulière ou irrégulière qui sert de matière première dans les opérations de fabrication de produits en plastique ou de plastique qui a été déchiqueté. Les flocons de plastique peuvent être fabriqués ou générés par l'agglomération de poussière ou de poudre de plastique lors du traitement des plastiques.  **Poudre plastique** est une autre forme de résine plastique. La poudre de plastique peut s'échapper de l'équipement de manipulation et de traitement du plastique. Si cela se produit ; les considérations de manipulation, de confinement et de récupération sont similaires à celles de la poussière de plastique. En règle générale, les poudres peuvent s'échapper par :- des fuites dans les silos de stockage, les réservoirs et les conteneurs- des fuites dans les convoyeurs pneumatiques ou mécaniques,- des fuites dans les mélangeurs ou d'autres équipements de traitement,- pendant le chargement/déchargement ou opérations de transfert.  **Poussière de plastique**: estparticules qui peuvent se former lors de la manipulation, du transport et/ou du traitement des plastiques. L'un des moyens de génération les plus courants est l'abrasion lors du transport par air des granulés de plastique. En plus du convoyage, des poussières plastiques peuvent être générées lorsque les matières premières plastiques ou les produits finis sont : granulés ou granulés, découpés, usinés, limés ou transportés.  De très petites particules de plastique/flocons/poudre perdues lors du transport, de la manipulation, du nettoyage ou du stockage peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement aquatique si elles atteignent les rivières, les lacs ou la mer. Les granulés sont produits dans de nombreuses couleurs. Les granulés de plastique sont également connus sous le nom de « granules » ou « nurdles » et sont normalement de forme sphérique ou lenticulaire. Dans certains pays, le plastique peut également être appelé « résine ».  Voir également les directives Cefic/ECTA "Safety and Quality Best Practice Guidelines for Unloading of Polymers in Bulk", point 5 :<https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-safety-quality-guidelines-for-unloading-polymers-in-bulk> |  |
| 1.1.1.2.a. | L'entreprise a-t-elle adhéré au programme "Operation Clean Sweep" (OCS) ? |  | OCS est un programme international visant à prévenir le déversement de granulés (granulés, flocons) et poudres plastiques et leur perte dans l'environnement lors de leur manipulation par les différentes entités de la chaîne de valeur des plastiques.  <http://www.opcleansweep.eu/>  Pour s'inscrire à OCS, l'entreprise doit signer l'engagement OCS :  "1. Améliorer l'aménagement du chantier pour prévenir et traiter les déversements  2. Créer et publier des procédures internes pour atteindre zéro perte de matière plastique industrielle  3. Offrir une formation et une responsabilisation des employés en matière de prévention, de confinement, de nettoyage et d'élimination des déversements  4. Auditer régulièrement les performances  5. Se conformer à toutes les réglementations nationales et locales applicables régissant le confinement des plastiques industriels  6. Encourager les partenaires (entrepreneurs, transporteurs, distributeurs, etc.) à poursuivre les mêmes objectifs"  En signant l'engagement, l'entreprise aura son nom inscrit sur le site Web de l'OCS.  Le programme OCS a une hiérarchie de perte de pellets :   1. **La prévention**: l'objectif est de maintenir toutes les pastilles dans le confinement primaire. 2. **Atténuation**: dans le cas où un déversement ne peut être évité, des mesures d'atténuation doivent être appliquées, comme des bacs de récupération, des paniers filtrants… 3. **Nettoyage**: des outils appropriés, tels que des balayeuses, des aspirateurs, une pelle et un balai seront utilisés pour éliminer immédiatement les déversements.   L'évaluateur cherchera des preuves écrites que le programme OCS est une priorité. | X |
| 1.1.1.2.b. | L'entreprise a-t-elle demandé aux sous-traitants concernés de signer le programme OCS ? |  | L'évaluateur obtiendra une note positive si les entreprises de transport, de nettoyage du site et de collecte des déchets impliquées dans les activités de manutention des granulés sont tenues de signer le programme OCS | X |
| 1.1.1.3. | L'entreprise a-t-elle élaboré un plan d'action de numérisation ? |  | Le plan doit inclure des actions, des personnes responsables et des échéances pour développer des solutions numériques permettant l'échange de données en temps réel avec les clients et les fournisseurs logistiques. |  |
| 1.1.1.4. | Les cadres supérieurs sont-ils suffisamment visibles et engagés dans la diffusion du message SHEQ&Sec ? |  | Les documents doivent prouver un leadership actif en prenant l'initiative, par exemple, des présentations, des interventions, des discussions HSSE lors des réunions du personnel ainsi qu'avec les (sous-)traitants. Indiquez quelle preuve pourrait être vue. | X |
| 1.1.1.5. | La hiérarchie interagit-elle et encourage-t-elle de manière constructive les employés à s'engager activement dans l'amélioration des performances SHEQ&Sec ? |  | Il devrait y avoir des preuves dans les rapports de communication et de réunion des cadres supérieurs et intermédiaires des éléments suivants :  - encourager le personnel et les prestataires à s'impliquer dans les questions SHEQ&Sec  - le suivi des mesures HSSE par rapport aux objectifs HSSE tels que les incidents, les quasi-accidents, l'analyse des cas de maladie professionnelle. Ceux-ci doivent également être discutés en conséquence dans le(s) comité(s) approprié(s). |  |
| **1.1.2.** | **Rôles et responsabilités** |  | **Rôles et responsabilités** |  |
| 1.1.2.1. | Existe-t-il un organigramme et une description de poste associée définissant le rôle de chaque individu au sein de l'organisation, y compris ses responsabilités en matière de SHEQ&Sec et de RSE ? |  |  | X |
| 1.1.2.2. | L'organigramme comprend-il une ou des personne(s) responsable(s) pour gérer la numérisation ? |  | Comme exigences minimales, les responsables superviseront et géreront les projets numériques, la sécurité des données, les procédures et la conformité à la réglementation GDPR. Ce service pourra être externalisé mais la responsabilité restera à la personne responsable de l'entreprise. |  |
| **1.1.3.** | **Législation et autres exigences** |  | **Législation et autres exigences** |  |
| 1.1.3.1. | Existe-t-il des preuves que l'entreprise se tient au courant de toutes les législations et évolutions législatives pertinentes dans le domaine de SHEQ&Sec et de la RSE et y a-t-il des personnes formellement désignées ou une source définie ? |  | Recherchez des preuves documentaires sous la forme d'un registre à jour de la législation pertinente. Cela inclut au minimum les lois environnementales, les réglementations en matière de sécurité et de santé, la responsabilité sociale des entreprises et les autres réglementations applicables. Zoom sur les évolutions législatives. Demandez à l'entreprise des exemples de modifications législatives survenues au cours des dernières années s'il s'agit d'une nouvelle évaluation, et des 3 dernières années s'il s'agit d'une réévaluation, et vérifiez comment l'entreprise les a mises en œuvre. Si une (des) personne(s) est (sont) formellement désignée(s), cette responsabilité doit être clairement décrite dans une description de poste. Si une source externe est utilisée, il doit y avoir une preuve claire d'un contrat, d'un échange de lettres ou d'une autre forme d'entente écrite, spécifiant le service à fournir, quand et à qui au sein de la Société. Directive UE : 89/391/CEE Art. 7 (Santé et sécurité) |  |
| 1.1.3.2. | Existe-t-il une procédure écrite décrivant comment les modifications législatives telles que détaillées dans le registre des exigences légales sont communiquées et mises en œuvre dans l'entreprise ? |  | Recherchez des preuves documentaires des changements communiqués et mis en œuvre dans les divers documents et enregistrements du système de gestion SHEQ&Sec & CSR applicables. Recherchez également la communication/l'information aux employés (concernés).  Directive UE : 89/391/CEE (Santé et Sécurité) L'entreprise doit s'assurer que ses employés se tiennent informés de la réglementation concernant les produits transportés/manipulés. Les clients et les fournisseurs doivent être impliqués. Directive UE 98/24/CE Art. 8 et amendements. |  |
| 1.1.3.3. | Le système fait-il l'objet d'un examen régulier pour vérifier qu'il est conforme aux exigences légales ? |  | Rechercher des documents d'évaluation et suivre les actions identifiées le cas échéant. Cette évaluation doit être détaillée en fonction de la législation nouvelle/adaptée et des changements dans les opérations. |  |
| 1.1.3.4. | Le conseiller à la sécurité des marchandises dangereuses produit-il un rapport annuel à la direction sur les activités des entreprises dans le transport de marchandises dangereuses, conformément aux exigences légales et dans les six mois suivant la fin de l'année ? |  | Vérifiez que le conseiller à la sécurité des marchandises dangereuses a produit un rapport annuel avant le 1er juillet (exigence de l'industrie). Le rapport résume les activités de la Société concernant le transport de marchandises dangereuses pour l'année civile précédente. Noter "1" si le rapport est à temps et conforme aux exigences légales. Marquez "N/A" seulement si aucune marchandise dangereuse n'est transportée ou chargée. Noter "0" si l'activité comprend le transport ou le chargement de marchandises dangereuses et qu'aucun rapport n'est disponible avant le 1er juillet, même s'il n'y a pas d'obligation légale. Directive UE 2008/68/CEE - ADR 1.8.3. |  |
| 1.1.3.5. | Si l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique : |  |  |  |
| 1.1.3.5.a. | Existe-t-il un processus pour informer les organismes de réglementation (lorsque la réglementation l'exige) en cas de perte de granulés ? |  | **Perte**: Situation indésirable où les pellets sont perdus EN DEHORS du périmètre de fonctionnement (ex. eau, sol...).  **Répandre**: Situation indésirable où les granulés sont renversés À L'INTÉRIEUR de la limite d'opération.  L'évaluateur recherchera des preuves de communication aux organismes de réglementation, le cas échéant. | X |
| 1.1.3.5.b. | Existe-t-il un processus de communication interne et externe sur l'avancement du programme de perte de pellets ? |  | L'organisme doit développer, documenter, maintenir et communiquer un ou plusieurs processus de communication interne sur la prévention des pertes de plombs à tout le personnel.  L'évaluateur obtiendra une note positive si au moins les clients sont informés et si les informations sont accessibles au public (par exemple sur le site Web de l'entreprise).  L'organisme doit conserver des informations documentées comme preuve de ces communications. | X |
| **2.** | **Gestion des risques** |  | **Gestion des risques** Cette section comprend les systèmes de gestion des risques et de conformité réglementaire en matière de sécurité, de santé, d'environnement, de sécurité et de RSE |  |
| **2.1.** | **Évaluation des risques et mesures d'atténuation** |  | **Évaluation des risques et mesures d'atténuation** |  |
|  |  |  | La gestion des risques est l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques suivies d'une application coordonnée des ressources pour minimiser, surveiller et contrôler la probabilité et/ou l'impact d'événements malheureux. Un système documenté doit être en place pour identifier tous les risques associés à l'entreprise. opérations ; l'évaluation des risques doit répondre aux exigences de la législation statutaire ainsi qu'aux risques opérationnels qui ne sont pas couverts par la législation applicable. L'évaluation pour identifier et réduire les risques doit être soutenue par la mise en œuvre d'un plan d'action, cela rendra les risques potentiels identifiés et mesurables sur une période de temps dans les opérations. Le système devrait prendre en compte tous les risques d'accidents, d'incidents ou de rejets possibles dans l'environnement, qui peuvent entraîner une exposition humaine et/ou environnementale. Le système d'évaluation et de gestion des risques doit examiner les questions suivantes :- quels sont les dangers ?- qu'est-ce qui peut mal tourner ?- quelle est la probabilité que quelque chose se passe mal ?- quel est l'impact potentiel sur les personnes, les biens et l'environnement ?- quelles mesures doivent/peuvent être prises pour réduire au maximum les risques identifiés ? - des soins médicaux sont-ils disponibles et assurés en cas d'urgence ? La gestion des risques doit être considérée comme un processus continu. Le processus doit être répété à intervalles réguliers, sur la base de l'expérience pratique et de l'évaluation des incidents. Les activités à haut risque devraient faire l'objet d'examens plus fréquents. Une évaluation des risques doit également être effectuée chaque fois qu'il y a un changement significatif dans les activités opérationnelles (par exemple, la manipulation de nouveaux produits, l'utilisation de nouveaux équipements, les changements dans les procédures d'exploitation). Les nouveaux projets doivent être évalués à un stade précoce. Les évaluations des risques pour les nouveaux projets doivent être menées en étroite collaboration avec les fournisseurs de produits chimiques. Directive UE : 89/391/CEE Art. 9 |  |
|  |  |  | La "Best Practice Guideline for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles"<https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles> fournit des informations complémentaires à l'usage de l'entreprise évaluée, concernant : les interfaces au chargement et/ou au déchargement ; SULIDE ; Opérations non standard (ONS) ; sortie et accès ; utilisation d'accouplements ; et beaucoup plus. L'évaluateur peut également utiliser ces informations comme guide pour évaluer d'éventuels risques majeurs liés aux activités de l'entreprise évaluée. En cas d'évaluation d'un terminal de transfert, les risques décrits dans les « Directives Cefic/ECTA sur le stockage et la manutention en toute sécurité des conteneurs transportant des marchandises dangereuses et des substances dangereuses » doivent être pris en compte:<https://cefic.org/library-item/safe-storage-handling-containers-carrying-dangerous-goods-hazardous-substance> |  |
| 2.1.1. | Existe-t-il un processus pour évaluer et documenter les risques pour la sécurité, la santé, l'environnement, la sécurité et les conditions de travail, liés à toutes les activités de l'entreprise, en tenant compte des aspects suivants ? |  | Pour noter cette question, l'évaluateur :  - vérifiera les pièces justificatives présentées par l'entreprise au début de l'expertise  - revérifier à la fin de l'évaluation. Si l'un des risques n'est pas correctement géré, le score de cette question sera zéro.  Pour marquer un « oui », un système documenté (vérifier une matrice/un calendrier détaillant TOUTES les activités opérationnelles) doit être en place (voir le commentaire principal ci-dessus) pour évaluer et gérer les risques des opérations existantes et nouvelles. Vérifiez si le processus d'évaluation des risques est répété à intervalles réguliers (au moins une fois par an) pour les opérations existantes et tient compte de l'expérience pratique acquise au cours des opérations et des évaluations d'incidents. Vérifiez si une évaluation des risques a été effectuée à chaque fois qu'il y a eu un changement significatif dans les activités opérationnelles et pour chaque nouveau projet. Consultez le rapport d'évaluation des risques de deux nouvelles activités ou projets récents.  Dans le cas des entreprises de transport, se référer aux directives du Cefic "Guidance on Safety Risk Assessment for Chemical Transport Operations". Au minimum, les sections 5 "Analyse qualitative" (matrice des risques) et 6 "Scénarios d'accidents avec des conséquences potentielles élevées" doivent être prises en compte. |  |
| 2.1.1.a. | démarrage de nouvelles opérations/activités (par exemple nouveaux produits, nouvelles routes) ? |  | L'évaluateur doit identifier tout nouveau produit récemment transporté, stocké, manipulé ou nettoyé et en même temps tout nouvel itinéraire par lequel les produits sont transportés. Ces activités doivent être vérifiées par une évaluation des risques. L'auditeur doit demander à voir le rapport de la DGSA (si nécessaire) qui évalue la sécurité et l'impact environnemental des nouveaux produits avant le transport ou des nouveaux services qui sont prévus. Directive UE 98/24/CE et amendements. |  |
| 2.1.1.b. | changement d'opérations/d'activités (par exemple, nouveaux produits, nouvelles routes) |  | À partir d'une conversation avec les audités, identifiez tout changement dans les pratiques de travail. Reportez-vous aux directives sur la gestion du changement (MOC) : « Gestion du changement dans une chaîne d'approvisionnement en produits chimiques » :<https://cefic.org/library-item/guidelines-for-managing-change-in-a-chemicals-supply-chain/>ou l'équivalent. Recherchez les enregistrements de l'évaluation des risques comme indiqué à la section 5 de la ligne directrice ou l'équivalent. |  |
| 2.1.1.c. | examen périodique des risques sur les activités en cours ? |  | Les activités en cours peuvent être influencées par l'évolution des circonstances, de la législation ou des incidents qui se sont produits. Les tâches critiques doivent être revues annuellement,non critiquetous les trois ans. L'évaluateur doit vérifier que la portée de la révision est conforme aux activités définies dans le PAD. |  |
| 2.1.1.d. | identification des déversements/pertes potentiels de granulés de plastique au cas où l'entreprise les manipule/transporte ? |  | L'analyse des risques doit être revue périodiquement et tenue à jour. Il contiendra :  a) Emplacements/processus/activités/ où un déversement/perte de granulés peut se produire  Exemples:  - Une entreprise de transport pourrait identifier des granulés dans ou sur l'unité de transport après l'opération de chargement/déchargement qui risquent de tomber après que le camion ait quitté le site.  - Une station de nettoyage des réservoirs pourrait identifier un endroit où il y a un risque de déversement de granulés lors de l'ouverture des couvercles des réservoirs.  - Un entrepôt pourrait identifier qu'il existe un risque de déversement de granulés pendant l'opération de désachage.  b) Un entrepôt aura une carte identifiant les points où les déversements de granulés peuvent se produire. L'évaluateur utilisera la carte lors de la visite du site.  c) Une analyse des causes profondes du processus pour évaluer où et pendant quelle opération un déversement/perte de granulés, de poudre ou de flocons peut se produire. d) L'évaluation de la probabilité d'un déversement/d'une perte et de son ampleur pour attribuer la priorité et le « classement des risques » appropriés.  Des méthodes d'évaluation des risques qualitatives ou quantitatives peuvent être utilisées. | X |
| 2.1.1.e. | identification de la génération potentielle de poussière de plastique au cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés ? |  | La poussière est difficile à nettoyer et l'accent doit être mis sur la prévention de sa génération. | X |
| 2.1.2. | L'entreprise a-t-elle défini et documenté les limites physiques du programme OCS ? |  | Dans le cas d'une entreprise qui a des activités sur le site, les zones entourant le site doivent être incluses dans le programme. | X |
| 2.1.3. | Existe-t-il un plan de minimisation des risques pour prévenir et traiter les déversements/pertes de granulés de plastique ? |  | Le plan doit inclure les responsabilités, les actions et les délais. Il doit être mis en œuvre et tenu à jour. Il établira des mesures, des protocoles et/ou des procédures de prévention, de confinement et de nettoyage/réaction.  Les protocoles et/ou procédures incluront l'équipement nécessaire pour traiter les déversements/pertes. Les enregistrements doivent être conservés.  Le plan doit couvrir les déversements/pertes générés par les granulés de plastique et la poussière de plastique et/ou la poudre de plastique.  Voir le manuel OCS<http://www.opcleansweep.eu/wp-content/uploads/2013/04/OCS_Manual_EU_ENG_2015.pdf> | X |
| 2.1.4. | Des mesures sont-elles prises pour contrôler/atténuer tous les risques identifiés ? |  | Il convient de vérifier si l'entreprise a pris des mesures appropriées pour atténuer autant que possible les risques identifiés dans l'évaluation des risques, par exemple par :- des procédures d'exploitation écrites adéquates- la sélection d'équipements appropriés- le choix de l'itinéraire- une formation appropriée- des dispositions d'intervention d'urgence- équipements de protection collective et individuelleDirective UE 89/391/CEE Art. 6. Référence au guide "Responsible Care Security Code", point 2.5. Cette orientation pourrait aider à identifier les points à évaluer<https://www.rcsk.sk/mix/Responsible%20Care%20Security%20Code%20-%20Guidance.pdf> |  |
| **2.2.** | **Sécurité** |  | **Sécurité** |  |
| 2.2.1. | Équipement de protection individuelle (EPI) |  | **Équipement de protection individuelle (EPI)** |  |
|  |  |  | Veuillez noter que cette section traite des EPI utilisés par le "PROPRE Personnel" et les sous-traitants entièrement intégrés. Les contrôles des EPI du personnel contractuel sont traités dans la section relative à la sous-traitance. |  |
| 2.2.1.1. | Existe-t-il une procédure écrite définissant quel EPI doit être utilisé dans quelles circonstances ? |  | Un document très clair et complet, conforme à l'évaluation des risques, devrait être disponible, définissant en détail quel EPI doit être utilisé dans quelles circonstances en tenant compte des instructions des clients. Examinez en détail! Dans le cas d'une évaluation de service de transport, le manuel du conducteur peut être accepté comme "un document très clair et complet", s'il est conforme à ces exigences. L'évaluateur doit se concentrer sur la connaissance réelle des employés dans l'utilisation des EPI. Les constatations dans les documents (positives ou négatives) doivent toujours être vérifiées auprès des chauffeurs/opérateurs par le biais d'un entretien. Noter 1 si l'entretien fournit des preuves positives. Si les dossiers sont clairs mais que l'entretien fournit des preuves négatives, notez 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant le score. En outre, chaque procédure ou instruction d'exploitation doit spécifier quel EPI, y compris toute formation, doit être utilisé pour chaque opération spécifique ou exigence de formation spécifique à un produit. Directive UE 89/391/CEE Art.9. Dans le cas des entreprises de transport, l'EPI doit être conforme, au minimum, aux normes indiquées dans la section 10 des "Best Practice Guidelines for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles", à moins que la législation locale n'impose des exigences supplémentaires.EPI la sélection doit être clairement basée sur les produits chimiques manipulés et les activités réalisées. Les instructions des clients ne sont pas toujours suffisantes et doivent être évaluées par les transporteurs. l'EPI doit être conforme, au minimum, aux normes indiquées dans la section 10 des "Best Practice Guidelines for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles", à moins que la législation locale n'impose des exigences supplémentaires. La sélection de l'EPI doit être clairement basée sur produits chimiques manipulés et activités réalisées. Les instructions des clients ne sont pas toujours suffisantes et doivent être évaluées par les transporteurs. l'EPI doit être conforme, au minimum, aux normes indiquées dans la section 10 des "Best Practice Guidelines for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles", à moins que la législation locale n'impose des exigences supplémentaires. La sélection de l'EPI doit être clairement basée sur produits chimiques manipulés et activités réalisées. Les instructions des clients ne sont pas toujours suffisantes et doivent être évaluées par les transporteurs. |  |
| 2.2.1.2. | L'EPI est-il régulièrement contrôlé (avant utilisation et à intervalles réguliers) et remplacé si nécessaire ? |  | La vérification de l'équipement doit être documentée, avec indication de la date d'inspection, du nom de l'inspecteur et des commentaires. L'auditeur doit demander à voir un registre des émissions d'EPI aux employés, cela peut alors vérifier la réémission d'équipements d'EPI défectueux. Le registre doit également indiquer la fréquence des contrôles des EPI pour vérifier leur état. |  |
| 2.2.1.3. | Des instructions et une formation sont-elles fournies lorsqu'un EPI de catégorie III ou d'autres précautions spécifiques sont nécessaires et utilisés ? |  | Des exemples d'EPI de type III sont :autonomeappareils respiratoires, filtres, combinaisons de pression, harnais, … Pour des produits chimiques spécifiques tels que le PEG en cas de manipulation de phénol, le gluconate de calcium en cas de manipulation d'acide fluorhydrique, etc. des précautions et une formation particulières sont nécessaires. Règlement (UE) 2016/425 - 89/391/CEE |  |
| **2.3.** | **Santé** |  | **Santé** |  |
| 2.3.1. | Des fiches de données de sécurité à jour sont-elles disponibles sur place auprès des fabricants pour tous les produits transportés et/ou manipulés ? |  | Une procédure écrite d'acceptation du produit doit être en place demandant les données de sécurité du produit avant que le produit ne soit manipulé. Les données de sécurité du produit doivent être fournies par l'expéditeur/fabricant et maintenues à jour à tout moment, y compris la conformité avec REACH/CLP par l'expéditeur/fabricant. Vérifier l'accessibilité de ces informations sur le site (par exemple un fichier avec les Fiches de Données de Sécurité de tous les produits transportés ou manutentionnés). Vérifiez au hasard les informations disponibles pour quelques produits. Pour les distributeurs, les FDS comprendront également celles des produits dilués et mélangés sur place. |  |
| 2.4. | Sécurité |  | Sécurité |  |
| 2.4.1. | Protection des biens et des personnes |  |  |  |
| 2.4.1.1. | Existe-t-il un système pour surveiller l'entrée, la sortie et pour limiter l'accès aux zones restreintes de tout le personnel et des visiteurs grâce à une identification positive ? |  | Attribuez une note positive à toute méthode de contrôle efficace, par exemple agent de sécurité, système d'entrée par carte électronique, entrée enregistrée, etc. Un accès limité aux zones réglementées doit être en place. aider à identifier les points à évaluer.<https://www.rcsk.sk/mix/Responsible%20Care%20Security%20Code%20-%20Guidance.pdf> |  |
| 2.4.1.2. | Existe-t-il une procédure écrite en place, exigeant des inspections périodiques documentées, pour identifier les atteintes à la sécurité des bâtiments/locaux ? |  | Vérifiez la disponibilité et l'utilisation des fiches d'inspection périodiques ou des listes de contrôle de sécurité et vérifiez le signalement des incidents et leur remédiation. |  |
| 2.4.1.3. | L'entreprise a-t-elle évalué le risque d'entrée non autorisée (y compris les réfugiés) dans les locaux de l'entreprise, les équipements de transport, les installations de nettoyage des citernes, les zones de stockage ou les installations de traitement des informations sur le site ? |  | Ce risque d'entrée non autorisée de réfugiés doit être évalué même si l'entreprise ne se trouve pas dans un "hotspot". Les frontières et les itinéraires transfrontaliers empruntés par les réfugiés doivent être pris en compte. Des périmètres de sécurité doivent être définis et utilisés pour protéger les zones contenant des informations sensibles ou critiques et des installations de traitement des informations (c'est-à-dire la salle où sont conservés les serveurs informatiques). |  |
| 2.4.2. | Protection des données sous forme numérique |  |  |  |
| 2.4.2.1. | Une évaluation des risques a-t-elle été menée au cours des douze derniers mois, à une fréquence minimale, concernant les données sur les clients, les produits et les opérations et des mesures sont-elles prises pour atténuer les risques identifiés ? |  | Vérifier que l'évaluation des risques a été entreprise. Vérifiez que l'entreprise a mis en place des mesures de protection des données, par exemple sur les liens EDI, le traitement des commandes et l'utilisation des détails de la commande client sur un site Internet. L'EDI (Electronic Data Interchange) est l'échange d'ordinateur à ordinateur de documents commerciaux dans un format électronique standard entre partenaires commerciaux. Si cette tâche est externalisée, l'évaluateur demandera le contrat avec le fournisseur et vérifiera que les sujets mentionnés ci-dessous sont couverts. A minima, les risques suivants doivent être pris en compte pour protéger les données :  - Logiciel malveillant infectieux (logiciel spécialement conçu pour perturber, endommager ou obtenir un accès autorisé à un système informatique)  - Sécurité des informations commerciales sur les appareils mobiles (PC portables, tablettes, téléphones portables, etc.). |  |
| 2.4.2.2. | Existe-t-il un inventaire des actifs informatiques contenant des données confidentielles de l'entreprise ? |  | Les actifs comprennent le matériel (tout appareil pouvant conserver des données, comme les ordinateurs portables, les téléphones portables, les appareils photo, etc.) et les logiciels qui traitent les informations. Un inventaire de ces actifs doit être dressé, tenu et tenu à jour. L'équipement et les actifs hors site doivent être inclus. |  |
| 2.4.2.3. | Existe-t-il un programme de maintenance proactif sur les actifs informatiques gérant les technologies de l'information ? |  | Le programme d'entretien doit être conçu en fonction des intervalles d'entretien et des spécifications recommandés par le fournisseur. Il doit inclure le matériel et les logiciels. Les enregistrements doivent être conservés. |  |
| 2.4.2.4. | Le système d'information est-il audité au moins une fois par an par un auditeur indépendant pour s'assurer que tous les critères définis sont respectés ? |  | Des exemples d'audits acceptables sont ceux liés à la certification ISO 27001 ou les audits par des auditeurs informatiques d'assurance. Si l'auditeur est interne, il doit être indépendant du développement/de la maintenance du système informatique.Un auditeur interne appartenant au service informatique n'est pas considéré comme indépendant. |  |
| 2.4.2.5. | Un système est-il en place pour garantir que le dialogue de communication et l'échange d'informations sur les questions de sécurité sont appropriés ? |  | Vérifiez comment les menaces de sécurité sont communiquées aux employés et aux sous-traitants. Le système doit inclure des informations aux employés et à la direction lorsque le niveau de menace change. Un système d'échange d'informations avec les agences locales/nationales chargées de l'application des lois doit être en place. Reportez-vous au guide « Code de sécurité de Responsible Care », section 5. |  |
| 2.4.2.6. | Un système est-il en place pour garantir que la réponse aux menaces et aux incidents de sécurité est définie ? |  | Vérifiez les rapports et les plans d'action pour les incidents / menaces de sécurité. Reportez-vous à la section 6 du guide « Code de sécurité de Responsible Care » :<https://www.rcsk.sk/mix/Responsible%20Care%20Security%20Code%20-%20Guidance.pdf> |  |
| **2.5.** | **Pratiques commerciales équitables** |  |  |  |
| 2.5.1. | L'entreprise a-t-elle formalisé les pratiques commerciales équitables ? |  | Pour obtenir un score positif, les mécanismes suivants doivent être couverts : évaluation des risques sur l'éthique des affaires menée sur la chaîne d'approvisionnement en amont pour définir les politiques, communication du code d'éthique/de la politique d'éthique des affaires à tous les employés, communication du code d'éthique/de la politique d'éthique des affaires à partenaires commerciaux (par exemple fournisseurs). |  |
| 2.5.2. | Existe-t-il des mécanismes en place pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (y compris, par exemple : conflit d'intérêts, fraude, blanchiment d'argent) ? |  | Pour obtenir un score positif, les mécanismes suivants doivent être en place : reconnaissance de la signature de la politique anti-corruption requise pour tous les employés concernés, procédure écrite d'approbation spécifique pour les transactions sensibles (par exemple, cadeaux, voyages), procédures spécifiques pour retenir et utiliser des intermédiaires tiers (c'est-à-dire diligence raisonnable, certifications), mécanismes structurés pour faire face aux violations de la politique (par exemple, sanctions potentielles), canal de communication sécurisé permettant aux employés de demander conseil ou d'exprimer leurs préoccupations (par exemple, hotline, procédure de dénonciation), audit interne sur la conformité avec la lutte contre la corruption et politique de corruption, contrôles internes (par exemple, principe des quatre yeux, séparation des fonctions, rotation des postes). Pour obtenir un score positif, l'entreprise doit avoir mis en place des contrôles internes efficaces et appropriés pour identifier et prévenir la corruption (par exempleprincipe des yeux multiples, procédure d'approbation spécifique pour les transactions sensibles (ex. avantages financiers). |  |
| 2.5.3. | Des mécanismes sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique sur les pratiques anticoncurrentielles ? |  | Pour obtenir un score positif, les mécanismes suivants doivent être en place : signature de la politique de reconnaissance des pratiques anticoncurrentielles requise pour tous les employés concernés, mécanismes structurés pour faire face aux violations de la politique, c'est-à-dire sanctions potentielles, programme de sensibilisation ou de formation sur les pratiques anticoncurrentielles (par exemple, cartels , fixation des prix, truquage des offres), audit interne sur le respect de la politique des pratiques anticoncurrentielles. |  |
| **2.6.** | **Environnement** |  |  |  |
| 2.6.1. | La classification, le stockage, la séparation, l'identification, la protection et la destination finale de tous les déchets générés sont-ils effectués conformément aux réglementations légales et uniquement par des sociétés de gestion des déchets légalement agréées ? |  | Tous les déchets : généraux, non dangereux et dangereux doivent être classés, stockés, étiquetés, séparés, protégés de la pluie (le cas échéant) et éliminés de manière sûre, pratique et conforme à la loi par des personnes, des organisations et des sites disposant des licences appropriées , lorsque la loi l'exige. L'évaluateur doit vérifier que les registres d'élimination des déchets sont conservés conformément aux exigences légales. Les transporteurs de déchets, les revendeurs et les courtiers doivent fournir la preuve d'un enregistrement ou d'une autorisation corrects. La voie d'élimination et la destination finale des déchets doivent être déterminées. Les échantillons qui n'ont plus besoin d'être stockés et tout matériau d'emballage usagé généré sur place sont également considérés comme des déchets. |  |
| 2.6.2. | L'entreprise a-t-elle réalisé une évaluation des risques prenant en compte l'impact des activités de l'entreprise sur la contamination des sols et des eaux souterraines ? |  | Cherchez des preuves documentaires. Dans de nombreux pays, une surveillance périodique des sols est nécessaire : vérifiez le dernier rapport. Vérifier que des mesures préventives/correctives ont été mises en place, si le risque identifié n'est pas acceptable. |  |
| 2.6.3. | Les déchets plastiques ne sont-ils pas envoyés en décharge ? |  | L'enfouissement des déchets plastiques n'est pas considéré comme une pratique durable. Les matières plastiques pourraient être recyclées, revendues ou envoyées à l'incinération (avec récupération d'énergie) ou utilisées comme combustible alternatif (par exemple dans les fours à ciment). | X |
| 2.6.4. | Un programme est-il en place pour mesurer et réduire au prorata les déchets générés par les activités de l'entreprise ? |  | Un système efficace doit être en place pour mesurer et réduire les déchets de l'entreprise, par exemple les huiles usées, la ferraille, les vieilles batteries, les résidus de cargaison, les eaux usées, etc. |  |
| **3.** | **Ressources humaines** |  | **Ressources humaines** |  |
| **3.1.** | **Recrutement** |  | **Recrutement** |  |
| 3.1.1. | Existe-t-il une procédure de recrutement écrite qui tient compte de l'expérience, des compétences et de la formation pertinentes pour tous les employés, y compris le personnel temporaire ? |  | Noter "1" uniquement s'il existe une procédure de recrutement écrite pour toutes les fonctions et une preuve de l'application de cette procédure. Les employés ayant différentes fonctions dans l'entreprise doivent être contrôlés. |  |
| 3.1.2. | Tout le personnel d'exploitation (chauffeurs, opérateurs, etc.) a-t-il subi un examen médical périodique lorsque requis par la loi ou par l'évaluation des risques du travail ? |  | Vérifiez s'il est prouvé que tout le personnel d'exploitation concerné a subi un tel examen médical périodique. Cet examen doit être adapté aux risques inhérents aux tâches des opérateurs. Si la loi permet au personnel d'exploitation de refuser un examen médical, vérifiez que toutes les exigences légales consécutives sont remplies ; dans ce cas la note sera de zéro avec un commentaire obligatoire de l'évaluateur. |  |
| 3.1.3. | Existe-t-il une plainte écrite et une procédure disciplinaire ? |  | Un grief est une plainte d'un employé au sujet d'une mesure que son employeur a prise ou envisage de prendre à son égard. Le grief et la procédure disciplinaire doivent être écrits et communiqués à tous les employés. Il doit inclure les actions requises pour soulever un grief et la sanction qui sera appliquée dans différents cas et doit se concentrer sur SHEQ&Sec et la RSE. Vérifiez auprès d'un échantillon d'employés le contenu de cette procédure. |  |
| **3.2.** | **Entraînement** |  | **Entraînement** |  |
|  |  |  | Si des sous-traitants entièrement intégrés sont utilisés, ces chauffeurs/opérateurs doivent être inclus. |  |
| 3.2.1. | Existe-t-il un programme de formation en place pour tout le personnel qui aboutit à un plan de formation individuel et existe-t-il des enregistrements indiquant que le plan de formation a été mis en œuvre ? Le plan de formation est-il revu annuellement ? |  | Un programme de formation est la procédure globale de formation. Un plan de formation est la liste de sortie des formations à suivre. Cette question porte sur le programme et le plan, mais la mise en œuvre doit être conforme à la législation locale. Pour les nouveaux employés, le programme comprendra une formation d'intégration. Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, l'organisation doit déterminer les besoins de formation associés au programme OCS en fonction des rôles et responsabilités spécifiques des employés. Recherchez des dossiers de formation à jour et des preuves individuelles de la mise en œuvre du programme de formation. Si le programme ou le plan de formation n'a pas pu être suivi, des évaluations claires doivent être disponibles pour expliquer les écarts en combinaison avec des actions correctives. Directive UE : 89/391/CEE Art. 10. Certaines tâches/activités peuvent nécessiter une connaissance, une expérience ou une formation spécifique. Discutez si un effort conscient a été fait pour affecter des personnes qualifiées à des aspects (techniques) spécifiques de l'entreprise, le cas échéant. L'analyse des risques est un document de base pour identifier ces tâches. | X |
| 3.2.2. | Les matières suivantes sont-elles formées ? |  | Vérifier au hasard un échantillon de dossiers de formationpour confirmer que les sujets mentionnés aux sous-questions a à n sont couverts. L'étendue de cette formation doit être en rapport avec les risques auxquels les différents employés sont confrontés et qui sont identifiés dans l'évaluation des risques, comme mentionné à la question 2.1.1. La fréquence de la formation dépend de l'évaluation des risques et des performances individuelles des employés, mais tous les sujets mentionnés dans les sous-questions doivent être couverts sur un cycle maximum de cinq ans. Directive UE : 89/391/CEE Art. 10La "Best Practice Guideline for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles"<https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles>peut être utilisé pour définir plus en détail comment le programme de formation des prestataires de services linguistiques est mis en place. |  |
| 3.2.2.a. | rapport d'incident, enquête et analyse ? |  | Le programme de formation doit couvrir les responsabilités, les processus de notification, la classification et l'analyse des causes profondes. Afin de déterminer qui sera formé et l'extension de la formation, les "Lignes directrices pour enquêter sur les incidents logistiques et identifier les causes profondes" du Cefic/ECTA/Fecc pourraient être utilisées <https://cefic.org/library-item/guidelines-for-investigation-logistics-incidents-identifying-root-causes-en> |  |
| 3.2.2.b. | manutention de marchandises dangereuses? |  | Marquez "N/A" si aucune marchandise dangereuse n'est manipulée. Pour obtenir un "1", la formation doit couvrir au moins toutes les exigences légales liées aux domaines d'activité de l'entreprise, par exemple ADR, ADN, RID, IMDG, GHS, etc. Directive UE 98/24/CE Art. 8 et ADR 1.3. |  |
| 3.2.2.c. | produit spécifique ou besoins de manutention? |  | Non seulement les marchandises dangereuses peuvent présenter des dangers mais également d'autres produits ou manipulations peuvent entraîner certains risques. La formation à ces questions devrait faire partie des mesures de prévention mentionnées dans l'analyse des risques. |  |
| 3.2.2.d. | utilisation d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) ? |  | Le programme de formation doit couvrir la politique de l'entreprise en matière d'EPI, ainsi que l'utilisation et le remplacement de l'équipement. Le programme/dossiers de formation doit indiquer explicitement le contenu du programme. Concentrez-vous sur les connaissances réelles des employés dans l'utilisation des EPI. Les EPI utilisés doivent être conformes à l'évaluation des risques effectuée. Les constatations dans les documents (positives ou négatives) doivent toujours être vérifiées avec les chauffeurs/opérateurs par le biais d'entretiens. Noter 1 si l'entretien fournit des preuves positives. Si les dossiers sont clairs mais que l'entretien fournit des preuves négatives, notez 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant le score. |  |
| 3.2.2.e. | procédures écrites d'urgence de l'entreprise ? |  | Le programme de formation couvrant les procédures d'urgence devrait inclure des aspects pratiques aussi bien qu'administratifs. |  |
| 3.2.2.f. | prévention et contrôle des déversementsde liquides et de solides à l'exclusion des granulés de plastique? |  | La formation doit inclure les procédures de chargement et de déchargement et les actions requises par les opérateurs et les chauffeurs en cas de déversement. Dans le cas du transport intermodal, un aspect important du contrôle concerne également la vérification de toutes les ouvertures, par exemple le couvercle d'homme et les vannes pour l'absence de fuites, l'intégrité de la citerne pendant le transit, qui comprend la vérification des emplacements d'interface, comme les terminaux ferroviaires et les ports maritimes . Le conducteur doit vérifier quand un conteneur est ramassé ou déposé.  La formation et la sensibilisation aux granulés plastiques sont abordées en 3.2.2.n. |  |
| 3.2.2.g. | Principes de sécurité basés sur le comportement (BBS) ? |  | La formation couvrant le BBS doit être alignée sur les principes décrits dans les directives CEFIC/ECTA BBS : "Behaviour Based Safety Guidelines for training of drivers and safe driving of road Freight Vehicles" et "Best Practice Guideline for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles". " ou équivalent et comprennent au minimum : l'observation, les indicateurs clés de performance, la performance individuelle et la reconversion.Voir<https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles>Il est recommandé que les entreprises autres que les transports mettent en œuvre de manière proactive leur propre plan BBS, basé sur les principes des programmes équivalents dans les transports. |  |
| 3.2.2.h. | sensibilisation à la sécurité proportionnelle au risque et à leur rôle au sein de l'entreprise (la sécurité des informations doit être incluse) ? |  | La formation de sensibilisation à la sécurité doit aborder la nature des risques de sécurité, reconnaître les risques de sécurité, les méthodes pour traiter et réduire ces risques et les mesures à prendre en cas de violation de la sécurité. Il doit inclure la connaissance des plans de sécurité (le cas échéant) en fonction des responsabilités et des devoirs des individus et de leur rôle dans la mise en œuvre des plans de sécurité. Le programme/dossiers de formation doit indiquer explicitement le contenu du programme. Dans le cas des entreprises de transport, leurs planificateurs et chauffeursdevoirêtre interviewé.  La formation en sécurité de l'information inclura au fur et à mesureunminimum : importance des mots de passe sécurisés, pertinence des données commerciales exactes et perte de données inappropriée, hameçonnage.  L'évaluateur doit se concentrer sur les connaissances réelles des employés sur les aspects de risque mentionnés dans les directives (par exemple, la protection des informations et des biens).  Les constatations dans les documents (positives ou négatives) doivent toujours être vérifiées auprès des employés par le biais d'un entretien. Noter 1 si l'entretien fournit des preuves positives. Si les dossiers sont clairs mais que l'entretien fournit des preuves négatives, notez 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant le score. |  |
| 3.2.2.i. | Évaluation des risques et gestion des risques ? |  | Dans le cas d'entreprises de transport, consultez le "Guide d'évaluation des risques pour la sécurité des opérations de transport de produits chimiques". Une référence spécifique est faite à l'annexe 1 du "Best Practice Guideline for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles". ont-ils suivi des formations sur l'évaluation des risques ? Dans le cas des entreprises de transport, attendez-vous à ce que les formations des conducteurs soient dispensées au niveau opérationnel et pratique. |  |
| 3.2.2.j. | compétences en communication? |  | Les chauffeurs, les opérateurs et, le cas échéant, les autres employés doivent connaître les expressions applicables en anglais. Reportez-vous à la section 6 des "Best Practice Guidelines for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles". <https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles> |  |
| 3.2.2.k. | tous les aspects liés à la prévention des pots-de-vin et de la corruption ? |  |  |  |
| 3.2.2.l. | une formation à la prise de conscience de la fatigue et de l'épuisement ? |  | Cette question s'applique à tout le personnel opérationnel qui pourrait être affecté par la fatigue et/ou l'épuisement. La "fatigue", dans la compréhension de cette question, signifie une détérioration des performances mentales ou physiques due à un travail physique ou mental prolongé - elle survient même chez les personnes qui ont suffisamment dormi. Tout ce qui peut être nécessaire pour se remettre de la fatigue est un repos de ce travail, ou un changement d'activité (« un changement est aussi bon qu'un repos »). Le sommeil peut ne pas être nécessaire si un sommeil suffisant a déjà été pris. La "fatigue" ou somnolence est la probabilité de s'endormir, en raison d'un sommeil insuffisant, d'un éveil prolongé ou d'un travail toute la nuit. |  |
| 3.2.2.m. | politique d'éthique de l'entreprise / code de déontologie ? |  |  |  |
| 3.2.2.n. | sensibilisation et responsabilisation pour la prévention des déversements/pertes, le confinement, le nettoyage et l'élimination des granulés de plastique,  - des procédures écrites pour prévenir, contenir, nettoyer et éliminer les déversements/pertes,  - dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés plastiques |  | - Toute personne impliquée dans le transport et/ou la manipulation de granulés de plastique doit comprendre que les déversements de plastique sont aussi nocifs que les déversements de produits chimiques. Les conséquences des déversements de plastiques sont moins immédiates, mais elles durent beaucoup plus longtemps dans l'environnement  - La formation des employés doit inclure des exercices théoriques et pratiques sur les exercices  - Les sous-traitants doivent être inclus dans le programme de sensibilisation, comme exigence minimale. Les organismes externes pour lesquels les sous-traitants travaillent sont chargés de s'assurer de la compétence de leur personnel | X |
| 3.2.3. | Les salariés sont-ils informés de l'évolution du programme OCS de l'entreprise ? |  | Des enregistrements des informations fournies aux employés seront conservés. | X |
| 3.2.4. | Les employés sont-ils encouragés à faire part de leurs commentaires sur le programme OCS de l'entreprise à la hiérarchie ? |  | Les enregistrements de la communication seront conservés. | X |
| 3.2.5. | Un programme de formation aux premiers secours est-il défini pour les personnes identifiées et mis en œuvre ? |  | Vérifier même si non requis par la réglementation, que le programme de formation aux premiers soins est documenté et mis en œuvre (y compris une formation de recyclage). Vérifier les participants et la fréquence. Si requis par la législation : vérifier la conformité en plus de ce qui précède. L'évaluateur doit préciser dans les commentaires si les premiers secours de l'entreprise évaluée couvrent a) un bureau installé uniquement, ou b) un site d'exploitation. |  |
| 3.2.6. | Les écarts par rapport au plan sont-ils suivis efficacement ? |  | Exemple : maladie ou absences imprévues pour toute autre raison. Les nouvelles embauches et la rotation des postes doivent également être prises en compte. |  |
| 3.2.7. | L'efficacité de la formation est-elle vérifiée pour chaque employé ? |  | Une preuve doit être disponible montrant que l'efficacité de la formation a été vérifiée. Cela peut être un test après la formation, une évaluation du travail de l'employé un certain temps après la formation, une mesure de rendement de la performance de l'employé. |  |
|  |  |  |  |  |
| **3.3.** | **Sécurité basée sur le comportement (BBS)** |  | **Sécurité basée sur le comportement (BBS)** |  |
|  |  |  | Il existe déjà des lignes directrices du BBS "Behaviour based safety guidelines for training of drivers and safe driving of road Freight Vehicles" et "Best Practice Guidelines for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles", section 1 :<https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles>Il est recommandé que les entreprises autres que les transports mettent en œuvre de manière proactive leur propre plan BBS, basé sur les principes des programmes équivalents dans les transports. |  |
| 3.3.1. | Un plan de mise en œuvre du BBS, ou un programme établi, a-t-il été mis en place avec des objectifs, des ressources et un calendrier ? |  | Recherchez un plan de mise en œuvre documenté ou un programme établi comprenant des objectifs et un statut à jour mentionnant les résultats. Les cibles pourraient être incluses dans les objectifs généraux de l'entreprise. En cas de doute, évaluez cette question après avoir évalué la section BBS des modules SQAS spécifiques. Dans le cas des évaluations des services de transport et des entrepôts, il convient de tenir compte du "Best Practice Guideline for Safe (Un)Loading of Road Freight Vehicles", partie A, chapitre 1, pour déterminer le niveau de mise en œuvre des 4 niveaux BBS indiqués dans la Directive. Les entreprises évaluées qui ne sont pas directement impliquées dans le (dé)chargement des véhicules de transport routier de marchandises pourraient utiliser les lignes directrices pour mettre en place un programme équivalent afin d'évaluer ce niveau lors de la mise en œuvre. | X |
| 3.3.2. | Les responsabilités respectives de tout le personnel dans la mise en œuvre du BBS ont-elles été identifiées ? |  | Recherchez les descriptions de rôle faisant référence aux responsabilités suivantes en relation avec BBS. La direction est principalement responsable de la mise en œuvre et du soutien continu du programme BBS. Ils doivent avoir défini des rôles, fourni des ressources et supprimé les obstacles à une mise en œuvre réussie, avec des résultats contrôlés par rapport aux objectifs. Le personnel administratif doit comprendre et soutenir le programme BBS afin d'éviter / d'éliminer la planification et les instructions qui pourraient être en conflit avec les principes du BBS. Les formateurs ne se contentent pas d'exécuter la formation BBS, ils collectent également des données et communiquent les résultats à la direction. Tout le personnel doit comprendre l'objectif du programme BBS, s'engager positivement à participer et accepter les changements préventifs résultant des conclusions et de l'analyse du BBS. |  |
| **3.4.** | **Politique du travail et droits de l'homme** |  |  |  |
| 3.4.1. | Existe-t-il des mécanismes spécifiques pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique de gestion des carrières et de formation de votre entreprise ? |  | Les mécanismes suivants doivent être en place : processus de recrutement transparent (communiqué clairement et formellement à tous les candidats), évaluation régulière (au moins une fois par an) des performances individuelles, établissement d'un plan de développement individuel et de carrière pour tous les employés, mesures officielles favorisant la mobilité professionnelle , politique de priorité au recrutement interne, mise en place de formations de développement des compétences, mesures officielles d'anticipation ou de réduction des licenciements et des impacts négatifs associés (ex. compensation financière, service d'outplacement). |  |
| 3.4.2. | Des mécanismes spécifiques sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique de non-discrimination de votre entreprise |  | Les mécanismes suivants doivent être en place : engagement public de l'entreprise pour éviter la discrimination (par exemple, couleur, race, sexe, religion, origine ethnique, sociale), mesures proactives de l'entreprise pour éviter la discrimination pendant la phase de recrutement, programmes de sensibilisation et de formation spécifiques à l'entreprise pour les managers, les objectifs (dépassant les exigences légales) d'emploi des personnes handicapées, les conditions de travail et l'aménagement de postes de travail adaptés aux personnes handicapées, les mesures spécifiques à l'entreprise pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (par exemple, les groupes de réseau, les programmes de promotion des femmes, l'égalité salariale, etc.), procédure de dénonciation (signalement par l'employé d'une suspicion d'acte répréhensible au travail) ou mesures disciplinaires appliquées. |  |
| 3.4.3. | Des mécanismes spécifiques sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique de l'entreprise en matière de travail des enfants ? |  | S'il existe des exigences légales couvrant ce sujet, l'entreprise doit s'y conformer. S'il n'y a pas d'exigences légales, les dispositions suivantes s'appliquent : Aucun enfant de moins de 14 ou 15 ans ne doit travailler, sauf pour les apprentis, les emplois d'été, l'école ou l'éducation. Il faut veiller à ce que les jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne soient pas lésés en matière de santé, de sûreté, de sécurité ou de moralité. Les heures combinées de transport (vers et depuis le travail et l'école), la fréquentation scolaire et le travail doivent être inférieures à 10 heures par jour. L'évaluateur doit enregistrer l'âge du plus jeune employé du site ou du bureau évalué. |  |
| 3.4.4. | L'entreprise s'assure-t-elle qu'aucun travail pénitentiaire forcé, asservi ou involontaire n'est employé ? |  | Aucune ligne directrice. |  |
| **4.** | **Préparation et intervention d'urgence sur site et hors site** |  | **Préparation et intervention d'urgence sur site et hors site Lorsqu'une évaluation du service de transport, du distributeur ESAD ou du rail est en cours, des plans d'intervention d'urgence (ER) sur site et hors site seront nécessaires. Pour les autres prestataires de services, seul le plan d'urgence sur site sera exigé.** |  |
| 4.1. | Existe-t-il un plan écrit pour faire face aux urgences sur site et hors site et aux crises potentielles ? Remarque : Le texte souligné n'est applicable que lorsqu'un plan de RE hors site est requis, en plus du plan de RE sur place |  | Le plan d'urgence écrit doit couvrir**tous les scénarios applicables**, tous les éléments indiqués en 4.2 et doivent être régulièrement mis à jour.Dans le cas où l'entreprise manipule ou transporte des granulés de plastique, les scénarios à considérer doivent inclure un accident impliquant une perte de granulés dans l'environnement. Cela devrait être traité comme une urgence. Vérifiez si toutes les dispositions décrites sont en place. Vérifiez si les personnes comprennent leurs responsabilités spécifiques en cas d'urgence. Le plan d'intervention d'urgence doit également contenir tous les contacts spécifiques au client 24h/24 et 7j/7. Une urgence peut se transformer en crise.Vérifiez que ce plan de crise fait partie du plan d'urgence.  Cette question s'applique également aux prestataires de services qui ne font que sous-traiter à d'autres entreprises. Le prestataire de services peut transmettre les exigences à ses sous-traitants, mais il est de sa responsabilité de tester ou de vérifier si ses sous-traitants sont capables de faire face aux urgences telles que définies. L'évaluateur doit rechercher un plan écrit détaillant la réponse de l'entreprise (ou un sous-traitant société) similaire à la réponse ICE de niveau 3. Ce plan de PRE doit être en mesure de prendre en charge la récupération des équipements endommagés, la récupération du produit et le confinement et l'atténuation de tout déversement. Ce service peut être assuré par un tiers externe d'intervention d'urgence qui a été officiellement nommé*.* | X |
| 4.2. | Ce plan écrit contient-il les informations suivantes ? |  |  |  |
| 4.2.a. | responsabilités individuelles ? |  | L'évaluateur doit vérifier que les responsabilités de la haute direction jusqu'au superviseur de l'incident sont clairement définies, ceci afin d'aider à établir des lignes de démarcation et de rapport claires. |  |
| 4.2.b. | des arrangements pour une couverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des intervenants formés ? |  | L'évaluateur doit demander un registre des superviseurs d'incidents et quelle méthode est utilisée pour obtenir une couverture 24h/24 et 7j/7. À partir de ce point, il convient de poser des questions aux superviseurs d'incidents sur site concernant la couverture 24/7 et la réception par eux du calendrier de couverture 24/7. |  |
| 4.2.c. | une liste des différentes parties à informer avec leurs coordonnées (clients, autorités) ? |  | Le plan d'intervention d'urgence doit détailler les parties à informer en cas d'urgence, tant à l'interne qu'à l'externe. |  |
| 4.2.d. | une procédure écrite pour le traitement de l'information vers le voisinage, la presse et les autres parties intéressées des accidents/incidents graves survenus sur le site ? |  | Vérifier que cette procédure est intégrée au plan d'urgence. Les différentes responsabilités et compétences doivent être mentionnées ainsi que la formation nécessaire aux employés chargés de la communication et de l'information. Recherchez également une liste à jour des numéros de contact des parties concernées. |  |
| 4.2.e. | Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, existe-t-il une ou des procédures documentées en place, notamment :  - Des instructions pour gérer le nettoyage, l'utilisation de l'équipement de nettoyage et l'élimination des granulés après un déversement/perte pour éviter tout impact sur l'environnement ?  - Une définition claire d'un scénario de nettoyage acceptable après l'incident ? |  | En cas d'incident, les granulés doivent être immédiatement collectés pour éviter que le vent/la pluie n'augmente l'impact sur l'environnement.  Si l'incident se produit sur la route, le mouvement de la circulation augmente également le risque d'impact environnemental. En fonction de la législation locale relative à l'intervention des brigades publiques de secours, la société de transport définira les responsabilités du conducteur lors de l'urgence. L'expéditeur doit être contacté pour obtenir de l'aide/des conseils. | X |
| 4.3. | L'équipement d'urgence est-il entretenu, testé ou vérifié régulièrement ? |  | Les tuyaux d'incendie, les extincteurs, les flacons pour les yeux, les douches d'urgence, les appareils respiratoires, la trousse de premiers soins doivent être entretenus/vérifiés/testés régulièrement. L'intervalle dépend de l'équipement et de la législation locale. La preuve peut être vue sur l'équipement ou dans un rapport adéquat. |  |
| 4.4. | Y a-t-il eu un test complet du plan d'urgence pour les urgences sur site et hors site au cours des 12 derniers mois ? |  | La preuve d'un exercice d'urgence pratique pour tester le système pour les urgences sur site et hors site au cours des 12 derniers mois est requise. Pour les urgences hors site, un tel exercice peut se limiter à tester le système de communication d'urgence et les mesures à prendre sur place pour faire face à un incident hors site (il n'est pas nécessaire de faire une simulation d'une situation d'urgence hors site ). Un rapport d'évaluation détaillé d'un incident réel hors site au cours des douze derniers mois répondrait également aux exigences de cette question. Un test possible peut être : Téléphoner à un conducteur, il doit rechercher une aire de stationnement et rappeler. Ensuite, entretien avec une liste de contrôle particulièrea) expliquez au conducteur ce qui s'est passé, comme une fuite de soupape b) demandez au conducteur ce qu'il doit faire) comparez avec la liste de contrôle d) conclusion, ce qui manquait, plan d'amélioration, par exemple formation, date, signature. | X |
| 4.5. | Existe-t-il un plan de continuité des activités documentéqui comprend les pannes du système informatiqueet ce plan contient-il les contacts clients à renseigner ? |  | Il s'agit d'un plan visant à garantir la poursuite des opérations en cas de perturbations/catastrophes commerciales dues à différentes raisons.Le plan nommera des personnes responsables qui seront préparées et réagiront à l'urgence. |  |
| **5.** | **Analyse des performances et revue de direction** |  | **Analyse des performances et revue de direction** |  |
| **5.1.** | **Rapports de non-conformité, enquête, analyse et action corrective** |  | Rapport de non-conformité, enquête, analyse et action corrective. |  |
|  |  |  | Les données doivent être disponibles à chaque phase de l'entreprise, de l'identification de nouvelles activités à la réaction et aux commentaires des clients. La collecte et l'analyse des données peuvent indiquer des moyens d'améliorer le service ou, à l'inverse, détecter l'apparition d'une baisse de la qualité du service avant qu'elle ne devienne un problème majeur. Pour vérifier le bon fonctionnement du système de signalement, plusieurs sources d'informations doivent être vérifiées telles que les déclarations aux compagnies d'assurance, les réclamations et amendes des clients, les retours d'observations internes (par exemple les conducteurs). |  |
| 5.1.1. | Existe-t-il un système documenté en place pour enregistrer les non-conformités concernant ? |  | Cette question (éléments a à h) n'obtient un score positif que s'il existe un système documenté en place pour l'enregistrement, clarifiant ce qu'est une non-conformité, qui doit signaler, comment et à qui. Ces questions s'appliquent à tous les domaines tels que l'environnement, la sécurité et la santé, la qualité, la sécurité et la RSE. |  |
| 5.1.1.a. | accidents et incidents ? |  | Accident : Un événement imprévu qui a entraîné une perte de qualité, une blessure, une maladie ou un dommageIncident : Un événement imprévu qui aurait pu entraîner une perte de qualité, une blessure, une maladie ou un dommageSi des marchandises dangereuses sont impliquées, ADR § 1.8.5. pourrait être pertinent. Vérifiez également si ces événements sont pris en compte dans le rapport DGSA.  L'évaluateur peut également recouper les informations provenant des réclamations d'assurance et du service des ressources humaines | X |
| 5.1.1.b. | des failles de sécurité et des menaces ? |  | Chaque événement impliquant des failles de sécurité ou des menaces telles que le vol, le vandalisme, l'entrée sans autorisation, l'accès non désiré aux systèmes TIC, doit être enregistré et traité. |  |
| 5.1.1.c. | comportement dangereux et conditions dangereuses ? |  | Les situations ou les comportements qui n'ont pas entraîné de perte de qualité, de blessure, de maladie ou de dommage, mais qui ont le potentiel de le faire doivent être enregistrés et faire l'objet d'un suivi. Le nombre d'enregistrements disponibles doit être confirmé par l'évaluateur lors de l'inspection du site. S'il n'y a aucun enregistrement dans le dossier, l'évaluateur doit prendre en compte toute preuve trouvée lors de la visite d'un comportement ou de conditions dangereuses et attribuer à cette question la note zéro. |  |
| 5.1.1.d. | conformité réglementaire ? |  | par exemple, la mise en œuvre en retard observée des nouvelles exigences réglementaires et des amendes. |  |
| 5.1.1.e. | contamination du produit ? |  | Explicatif. |  |
| 5.1.1.f. | des divergences de produits et des expéditions courtes ? |  | Chaque écart de produit ou livraison incomplète (en dehors des opérations normales) est pris en compte. |  |
| 5.1.1.g. | corruption et pots-de-vin ? |  | L'évaluateur doit demander à voir les fichiers enregistrant les éventuelles non-conformités. Si le dossier est vide et que l'entreprise déclare qu'il n'y a pas de non-conformités, l'évaluateur doit rédiger un commentaire. Si l'entreprise affirme que ces dossiers sont confidentiels, l'évaluateur doit noter 0 et enregistrer un commentaire. |  |
| 5.1.1.h. | griefs et conclusions disciplinaires? |  | L'évaluateur doit demander à voir les fichiers enregistrant les éventuelles non-conformités. Si le dossier est vide et que l'entreprise déclare qu'il n'y a pas de non-conformités, l'évaluateur doit rédiger un commentaire. Si l'entreprise affirme que ces dossiers sont confidentiels, l'évaluateur doit noter 0 et enregistrer un commentaire. |  |
| 5.1.2. | Un rapport détaillé sur les non-conformités est-il fourni à la direction responsable, contenant la cause immédiate, la cause profonde et des recommandations d'actions correctives pour éviter qu'elles ne se reproduisent ? |  | Un critère pour définir quand une non-conformité ouvrira une enquête sur l'analyse des causes fondamentales doit être défini. échelles pour les actions. Reportez-vous aux "Lignes directrices pour les enquêtes sur les accidents/incidents de transport et l'analyse des causes profondes". Dans ces cas, un rapport écrit détaillé doit être préparé pour la direction responsable sans retard injustifié et conformément à la procédure interne. Vérifiez si l'entreprise dispose d'un système pour vérifier l'efficacité des actions correctives. | X |
| 5.1.3. | Après un incident/accident, les employés et sous-traitants concernés sont-ils informés et si nécessaire formés à l'aide d'une analyse des causes profondes ? |  | La rétroaction d'un incident à tous les employés et sous-traitants concernés est importante pour en savoir plus sur l'événement et pour éviter qu'il ne se reproduise à l'avenir. L'analyse des causes profondes devrait être la base de ces retours d'information et informations. Vérifiez si les employés sont au courant des incidents et des mesures de prévention. L'analyse des causes profondes doit également couvrir les incidents de sécurité. |  |
| 5.1.4. | Existe-t-il une procédure en place pour informer rapidement le client de toutes les non-conformités concernant ses livraisons/produits ? |  | Vérifiez à partir des enregistrements que le client concerné est correctement informé, lorsque son expédition est impliquée, et que cela est fait de façon routinière. Notez "0" si cela n'est pas fait de manière cohérente. | X |
| 5.1.5. | La DGSA est-elle impliquée après un incident mettant en cause des marchandises dangereuses ? |  | Vérifier les rapports d'incidents ainsi que le rapport annuel de la DGSA.ADR 1.8. |  |
| **5.2.** | **Objectifs SHEQ&Sec & RSE et analyse des tendances** |  | **Objectifs SHEQ&Sec & RSE et analyse des tendances** |  |
| 5.2.1. | Existe-t-il un processus en place pour surveiller et analyser les données SHEQ&Sec & RSE afin d'identifier les tendances, de fixer des objectifs et un plan d'action est-il en place pour atteindre ces objectifs ? |  | Un système efficace doit être en place pour l'enregistrement et l'analyse des données, ce qui permet d'identifier les tendances dans le nombre de non-conformités SHEQ&Sec & CSR. Vérifiez la preuve qu'un tel système existe. Demandez à voir un résumé de l'analyse des tendances pour la ou les dernières années. Si une entreprise a déjà été évaluée, les données doivent être disponibles pour les trois dernières années, ce qui doit documenter l'amélioration continue sur la question. Si ce n'est pas le cas, cette question doit être notée "0". Des exemples d'objectifs RSE peuvent être le nombre d'accidents de transport et/ou de travail, les dommages à l'environnement, les personnes formées, le nombre d'audits internes/externes, etc. Les grandes entreprises peuvent utiliser " « consolidés » incluant les données de leurs filiales, mais une analyse des données de la filiale évaluée doit être disponible. |  |
| 5.2.2. | Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, des objectifs de performance sont-ils établis ? |  | Les objectifs de performance doivent être classés en fonction de l'engagement OCS et de la hiérarchie des pertes de pellets. Les objectifs de performance de perte de pellets doivent être cohérents avec l'engagement OCS, communiqué, suivi et révisé lors de la revue de direction annuelle (voir 5.4.1.g.). | X |
| 5.2.3. | Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, l'entreprise dispose-t-elle d'indicateurs de performance clés internes sur : |  |  |  |
| 5.2.3.a. | le % d'emplacements à risque identifiés où le risque a été géré |  |  | X |
| 5.2.3.b. | le nombre d'incidents et le volume de tout déversement de boulettes ou de granulés de plastique sous la garde physique d'une entreprise, estimé à plus de 0,5 l ou 0,5 kilogramme par incident. |  |  | X |
| 5.2.3.c. | l'estimation de la perte de pellets |  | L'entreprise doit utiliser une méthodologie pour mesurer la perte de granulés. Si cela n'est pas possible, une estimation basée sur les guides suivants sera acceptable :  - Les déversements en mer sont 100% perdus  - Les déversements sur les voies navigables intérieures sont perdus à 25 %  - Les déversements au bord de la route sont perdus à 0,5%  - Les déversements sur le parking (pavé ou bétonné) d'un entrepôt sont perdus à 0,05%  - Les déversements dans un entrepôt couvert sont perdus à 0,005% car ils peuvent être balayés et pelletés mais sont toujours déplacés par les pneus du chariot élévateur ou les semelles de l'opérateur'des chaussures  - Les déversements au bord de la route (suite à un accident) sont perdus à 0,5% s'ils sont déversés sur un sol meuble (sable, champ, gravier)  - Les déversements au bord de la route (suite à un accident) sont perdus à 0,05% s'ils sont renversés sur du béton, de l'asphalte, de la chaussée  - 0,005% des granulés collectés dans les tamis d'égout sont également perduspour les mêmes raisons expliquées précédemment. Ainsi, pour chaque100grammes qu'il est collecté dans le tamis d'égout, 0,005 grammesssommesperdu dans l'environnement | X |
| 5.2.3.d. | pourcentage d'employés et d'entrepreneurs traitant des granulés qui ont reçu une formation sur l'exploitation |  |  | X |
| 5.2.3.e. | % des inspections/auto-évaluations OCS programmées/planifiées qui ont été exécutées |  |  | X |
| 5.2.3.f. | % de partenaires commerciaux pertinents de manutention de granulés avec lesquels l'entreprise a promu la sensibilisation à la perte de granulés et le programme OCS ? |  | Sous-traitants visés à l'orientation de la question 1.1.1.2.b. sera l'objectif de la promotion.  La pertinence du fournisseur de manutention de granulés sera définie par l'entreprise évaluée. | X |
| 5.2.3.g. | % de contrat(s) où il y a une clause OCS avec les fournisseurs de manutention de granulés concernés ? |  |  | X |
| 5.2.4. | A laannuel Hygiène, Sûreté, Sécurité, Environnement & RSEplan de l'entreprise a-t-il été examiné par rapport au programme Responsible Care applicable ? |  | Responsible Care est une initiative mondiale de l'industrie chimique. En Europe, cette initiative RC est sous le contrôle du Cefic, l'association européenne de l'industrie chimique. L'entreprise doit disposer d'un plan d'action HSSE et RSE conforme aux principes fondamentaux de RC - et le plan d'action doit être traçable par rapport à ces principes.  Dans le programme RC applicable, il est décrit comment un tel examen est organisé, par exemple la soumission annuelle à l'ECTA ou le programme européen Responsible Care de l'association nationale/Fecc pour les distributeurs.  Faire référence à:  <https://www.ecta.com/Responsible-Care>  <https://www.fecc.org/about-fecc/what-is-responsible-care/fecc-european-responsible-care-programme/>  <https://cefic.org/responsible-care/> |  |
| 5.2.5. | L'entreprise promeut-elle les principes de Responsible Care auprès des partenaires logistiques ? |  | L'un des facteurs de succès de RC est la promotion du programme dans la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise doit encourager activement ses partenaires logistiques à rejoindre ce programme RC. |  |
| **5.3.** | **Audit interne** |  | **Audit interne** |  |
| 5.3.1. | Existe-t-il un documentprogramme fou un audit interne de tous les domaines mentionnés dans le SQAS et couvrant la conformité avec la législation et les permis applicables ? |  | Les sous-traitants entièrement intégrés (FIS) doivent être inclus dans le programme d'audit. Pour un contrôle efficace des systèmes de gestion, il est nécessaire d'auditer chaque étape du système de gestion. Ces audits doivent être approfondis et complets. Les audits doivent également couvrir le système de technologie de l'information. L'évaluateur doit rechercher un plan d'audit écrit indiquant un système détaillé. Un document détaillant ce qui sera audité, la fréquence et qui le fera doit être disponible.La fréquence dépendra des résultats des audits précédents et de la pertinence pour l'entreprise des activités auditées.  Le programme d'audit prendra en considération :  - La compétence et la formation des auditeurs internes et leur indépendance  - Les actions pour les non-conformités identifiées lors des audits  - Le rapport d'audit  Dans le cas où l'organisation manipule des granulés de plastique, le programme couvrira en outre :  - La conformité du plan d'inspection de routine à l'intérieur et à l'extérieur de ses limites physiques, et son efficacité  - L'efficacité des procédures pour éviter et atténuer la perte de pellets  Regardez spécifiquement si les domaines (chapitres) auxquels il est fait référence dans SQAS sont suffisamment couverts.  La situation réelle de l'entreprise doit être comparée à la législation applicable et aux autorisations. | X |
| 5.3.2. | Pour les non-conformités identifiées lors des audits, des plans d'action sont-ils élaborés et des actions correctives sont-elles prises ? |  | Demandez à voir les procès-verbaux, les notes de service et les rapports attestant que les plans d'action sont élaborés, suivis et que les mesures correctives appropriées sont prises. L'entreprise doit disposer d'un système documenté pour valider l'efficacité des mesures prises. |  |
| 5.3.3. | Les personnes chargées de l'audit ont-elles une formation et/ou des compétences dans les techniques d'audit et d'évaluation ? |  | Les audits internes doivent être menés par des personnes formées aux techniques d'audit et d'évaluation, être indépendants de l'activité auditée et au niveau approprié au sein de l'organisation. Demandez des preuves objectives (assiduité aux cours, syllabus, diplômes, organigramme, expérience, évaluation des compétences, etc.). |  |
| 5.3.4. | Des rondes de sécurité sont-elles effectuées et documentées par les gestionnaires appropriés sur une base périodique ? |  | Les visites de sécurité sont des visites périodiques internes de sécurité. Le directeur principal est le gestionnaire de plus haut niveau ayant une responsabilité opérationnelle sur le site. Par conséquent, il est important qu'ils participent aux inspections SHE. Un bain de foule tous les trois mois est un minimum. |  |
| **5.4.** | **Réunions de revue de direction** |  | **Réunions de revue de direction** |  |
| 5.4.1. | Une réunion formelle d'examen de la gestion est-elle organisée au moins une fois par an pour examiner le système de gestion qui comprend, au minimum, les éléments suivants ? |  | Vérifiez s'il existe des preuves qu'une revue de direction formelle du système de gestion est organisée, au moins une fois par an, pour évaluer l'efficacité globale de ces systèmes. Les grandes entreprises peuvent présenter des rapports de revue de direction « consolidés » comprenant des informations sur toutes leurs filiales, mais une analyse des systèmes de gestion de la filiale évaluée doit être disponible. |  |
| 5.4.1.a. | l'état des actions des revues de direction précédentes |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.b. | le rapport annuel de la DGSA (le cas échéant) |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.c. | la performance des sous-traitants |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.d. | l'efficacité du programme de formation |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.e. | les résultatsdes audits internes et externes |  | Aucune ligne directrice. | X |
| 5.4.1.f. | le suivi des tendances des KPI SHEQ, Sec &CSR, BBS KPI et Responsible Care KPI (le cas échéant) |  | Aucune ligne directrice. | X |
| 5.4.1.g. | dans quelle mesure les objectifs SHEQ, Sec &CSR ont été atteints |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.h. | l'efficacité des programmes de réduction des émissions(y compris les émissions de GES)obligatoiredans les modules Transport Service, Tank Cleaning ou Warehouse, s'ils sont applicables ? |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.i. | l'efficacité du programme sur la réduction des déchets requise par question2.6.4. |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.j. | le résultat de la dernière évaluation SQAS (le cas échéant) |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.k. | le résultat des exercices d'intervention d'urgence |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.l. | l'état de conformité à la réglementation |  | Aucune ligne directrice. |  |
| 5.4.1.m. | recommandation(s) pourcontinuaméliorations |  | Les recommandations doivent inclure des mesures pour prévenir la perte de granulés dans l'environnement, le cas échéant. | X |
| 5.4.2. | La haute direction a-t-elle tenu compte des recommandations de 5.4.1. et définir un plan d'action d'amélioration avec des actions allouées et des échéances ? |  |  |  |
| 5.4.3. | La haute direction surveille-t-elle les progrès par rapport aux objectifs sur les questions SHEQ&Sec & RSE lors des réunions de gestion pertinentes ? |  | Il doit être prouvé qu'à chaque réunion de gestion pertinente tenue par la haute direction, les questions SHEQ & Sec & CSR sont contrôlées régulièrement par rapport aux objectifs et aux cibles fixées. Vérifiez si cela est fait.LaLa haute directionQui est responsabledoit être défini. |  |
| 5.4.4. | Y a-t-il des preuves que les points d'apprentissage des problèmes SHEQ&Sec sont partagés avec la main-d'œuvre ? |  | Il devrait y avoir un processus en place entre la direction et les employés sur SHEQ&Sec pour partager l'apprentissage et soulever tout problème préoccupant. Les moyens d'y parvenir peuvent consister en des discussions sur la boîte à outils ou des discussions en tête-à-tête. Demandez des preuves documentées objectives que les commentaires sont partagés et que les commentaires des employés sont encouragés. |  |